

**Décision n° P 2023- 54 en date du 30/11/2023
portant autorisation de conclusion de mandat de représentation du
président du directoire à la directrice des relations extérieures**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2023-21 en date du 29 août 2023 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine GOURLET directrice des relations extérieures et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Alexia SETBON directrice de la communication adjointe, pour signer au nom du président du directoire et dans la limite des attributions de la direction des relations extérieures, toute attestation de mandat de représentation accordée à un tiers dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis **30 NOV. 2023**


Jean-François MONTEILS